



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2121
Internet www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : **01 - Longueuil**
N° de cour : **505-11-015539-187**

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES DE :**

**GESTION MAISON ÉTHIER INC. et GESTION IMMOBILIÈRE
MAISON ÉTHIER INC.**, corps politique légalement constitué
selon la Loi ayant son siège social et sa place principale place
d'affaires au 267, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, en la ville de Saint-
Basile-le-Grand, province de Québec, J3N 1M8.

Débitrices

- ET -

KPMG INC.

(Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP, SAI), ayant une place
d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500,
Montréal (Québec), H3A 0A3.

Contrôleur

AVIS AUX CRÉANCIERS

Veillez être informés que les Débitrices ont déposé une requête en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») devant la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec du district de Montréal (le « **Tribunal** »), le 13 novembre 2018.

Le 15 novembre 2018, le Tribunal a rendu une ordonnance (l'« **Ordonnance initiale** ») en vertu de la LACC, qui prévoit une suspension des procédures jusqu'au 14 décembre 2018 (la « **Suspension** »). L'Ordonnance Initiale vise les Débitrices. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, KPMG Inc. a été nommée contrôleur (le « **Contrôleur** ») des Débitrices.

La Suspension a été accordée dans le but de protéger les Débitrices, ainsi que leurs actifs et les intérêts de leurs créanciers, et de leurs accorder un délai afin de formuler un plan d'arrangement pour leurs créanciers. La LACC prévoit que le Tribunal peut prolonger la période de Suspension suivant les termes et conditions qu'il estime appropriés.

Le Contrôleur communiquera avec les créanciers afin que ceux-ci produisent leur preuve de réclamation à l'égard des Débitrices et, après le dépôt d'un plan d'arrangement des Débitrices, afin de les inviter à une assemblée des créanciers en vue de voter sur le plan d'arrangement proposé. Le Contrôleur peut également préparer des rapports d'étape pour le Tribunal, dont des copies seront rendues disponibles aux créanciers sur le site web du Contrôleur.

L'Ordonnance initiale ainsi qu'une liste des noms et adresses de chacun des créanciers et des montants estimés qui leur sont dus peuvent être consultées sur le site web du Contrôleur à l'adresse : www.kpmg.com/ca/ethier-fr

Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec le Contrôleur par courriel à maisonethier@kpmg.ca en nous laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que votre numéro de télécopieur, adresse courriel ou adresse postale selon le mode de transmission désiré.

Daté le 22^e jour de novembre 2018, à Montréal.

KPMG INC.
Contrôleur



Le 19 novembre 2018

À tous nos créanciers,

Le 15 novembre 2018, en raison de difficultés financières, Gestion Maison Ethier Inc. (la « Compagnie ») a malheureusement dû se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») dans le but de mettre en place un processus de restructuration formel et obtenir la protection de la loi.

La Compagnie n'est pas en faillite et poursuit ses opérations.

La Compagnie ne peut rembourser de dette ou payer des fournisseurs pour leurs factures pour tous les services ou marchandise reçus le 14 novembre 2018 ou avant. Le paiement de ces montants dus aux différents créanciers (incluant les fournisseurs et locateurs) sera temporairement suspendu et ce, jusqu'à la fin du processus de restructuration suite au vote sur le plan d'arrangement.

Toutefois, la Compagnie a l'obligation de payer dans le cours normal de ses opérations ses nouveaux achats de marchandises, les salaires, les dépenses d'opération, les loyers ainsi que toute autre dépense encourue après le 14 novembre 2018.

En ce qui a trait aux achats de marchandises, Maison Ethier propose cette alternative :

- Paiement complet à la livraison (« COD ») moyennant un escompte;

Durant les prochaines semaines, nous travaillerons à analyser les différentes options disponibles pour assurer la relance de nos activités. Ce plan de restructuration sera élaboré avec l'aide de KPMG Inc., le Contrôleur nommé par la Cour. Pendant cette période, aucune procédure judiciaire ne peut être entreprise contre la Compagnie. De plus, nous continuerons à communiquer avec nos fournisseurs et nos partenaires d'affaire.

Soyez assuré que nous travaillerons de façon diligente afin d'assurer notre succès et de continuer notre relations d'affaires avec vous.

Nous vous remercions de votre compréhension tout au long de cette période difficile.

Bien à vous.



Francois Ethier



Sylvain Bonneau